



Nations Unies
**Commission
économique pour
l'Afrique**

Union africaine
**Commission de
l'Union africaine**



CRMC/6/EXP/2022/21
Distr. générale
25 août 2022

Français
Original : anglais

**Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil**
Sixième session
Réunion d'experts

Addis-Abeba, 24-28 octobre 2022

Point 13 de l'ordre du jour provisoire de la réunion d'experts*

**Stratégie et plan d'action régionaux pour l'enregistrement des faits d'état
civil et d'établissement des statistiques de l'état civil et mise en œuvre des
engagements du Programme 2030.**

**Stratégie et plan d'action du Programme régional pour l'Afrique d'amélioration
accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des
statistiques de l'état civil pour la période 2023-2027.**

I. Introduction

1. La première session de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil s'est tenue à Addis-Abeba en 2010. Cette première session était la réunion politique de plus haut niveau sur l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil qui ait jamais eu lieu dans la région. À la suite de cette session, une initiative panafricaine intitulée « Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil » a été mise en place pour aider les pays africains à améliorer rapidement leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. L'objectif général de ce Programme régional pour l'Afrique est de définir des orientations en matière de gestion et de programmation dans le cadre du plan régional de réforme et d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et, plus particulièrement, de fixer des orientations plus exhaustives et mieux intégrées sur les liens, flux de travail et mécanismes de gestion institutionnels et opérationnels, de manière à prendre en compte et couvrir les interfaces interdisciplinaires et

* CRMC/6/EXP/2022/1.



intersectorielles de ces systèmes. La mise en œuvre du Programme régional pour l'Afrique se poursuit suivant les orientations politiques et programmatiques données par la Conférence dans les résolutions qu'elle adopte lors de ses réunions.

2. Lors de ses réunions, la Conférence a réaffirmé l'engagement des pays à renforcer leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine. Dans le cadre du programme mondial de développement durable, les engagements de la région en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ont été réaffirmés et les pays ont été invités à instaurer une identité juridique universelle et à assurer l'enregistrement d'au moins 100 % des naissances et 80 % des décès. Dix ans après le lancement du Programme régional pour l'Afrique, et alors que nous ne sommes plus qu'à huit ans du terme du Programme 2030, les pays africains et les autres parties prenantes concernés par l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent se trouvent confrontés à deux questions cruciales : le Programme régional pour l'Afrique a-t-il produit les résultats escomptés ? que faire au cours des prochaines années pour accélérer les progrès et honorer les engagements non tenus à cet égard ?

3. Dans une évaluation récente du Programme régional pour l'Afrique, notamment sur ses dix années de fonctionnement, il a été montré que d'importantes initiatives avaient été prises aux niveaux national et régional pour améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique, conformément aux engagements pris lors des précédentes réunions de la Conférence. Au niveau régional, un cadre stratégique et de sensibilisation solide en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil a été mis en place et a notamment permis de définir des orientations techniques pour ces systèmes en Afrique et de fournir régulièrement une assistance technique aux pays, notamment sous forme non seulement de sessions de formation, d'élaboration de manuels et de lignes directrices, mais aussi de facilitation d'une aide financière directe en appoint aux ressources nationales consacrées à l'enregistrement des faits d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil. Au niveau national, il ressort clairement qu'une majorité de pays ont participé au programme et en ont bénéficié. Une majorité des acteurs nationaux intervenant dans l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil ont pu participer aux ateliers de formation et à des activités similaires de renforcement des capacités. Plusieurs pays ont pris une part active à la mise en œuvre des principes directeurs établis dans le cadre du Programme régional pour l'Afrique. Par exemple, 42 pays (77 % de pays africains) ont entrepris une évaluation complète de leur système d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et 32 pays (59 % de pays africains) ont élaboré un plan d'action national, étape importante dans la définition et la mise en œuvre d'approches stratégiques de renforcement de ces systèmes. Un autre résultat notable dans la région est l'augmentation de la production de statistiques de l'état civil à partir des données issues des registres de l'état civil. Dans un rapport sur l'état de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique, il a été noté que 64 % des 39 pays qui avaient répondu à l'enquête menée par le secrétariat du Programme régional pour l'Afrique en 2017 avaient compilé des statistiques de l'état civil sur les naissances et les décès à partir des données issues des registres de l'état civil, et que 38 % des pays répondants produisaient

des rapports réguliers sur les statistiques de l'état civil¹. D'importants projets nationaux sont également en cours, axés sur l'amélioration de la coordination entre les différents acteurs, la décentralisation des services d'enregistrement des faits d'état civil, l'amélioration des formulaires d'enregistrement et des lignes directrices nationales, la sensibilisation du public et la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil, la numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et la promotion de l'interopérabilité entre ces systèmes et d'autres systèmes nationaux connexes.

4. S'il est évident que de nombreux progrès ont été réalisés ces dix dernières années dans le renforcement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, il n'en reste pas moins que les données actuellement disponibles en Afrique montrent qu'il n'y a pas eu beaucoup d'améliorations en ce qui concerne l'exhaustivité de l'enregistrement des faits d'état civil importants. Les difficultés auxquelles sont confrontés la plupart des pays africains en ce qui concerne leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil ont été aggravées par la pandémie de coronavirus (COVID-19), les opérations y afférentes ayant été considérablement perturbées dans de nombreux pays africains, ce qui a entraîné une interruption ou un report de l'enregistrement des faits d'état civil. La pandémie a également mis au jour la vulnérabilité des systèmes actuels d'enregistrement des données d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil face aux situations d'urgence et aux catastrophes, et le risque que la plupart des progrès réalisés ces dernières années soient réduits à néant en l'absence de systèmes résilients aux catastrophes.

5. Une évaluation réalisée en 2022 a permis d'examiner les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action du Programme régional pour l'Afrique pour la période 2017-2021 et a fourni une occasion précieuse de réfléchir aux principaux goulets d'étranglement et de définir les stratégies pouvant permettre à la région d'accélérer les progrès dans le cadre de la nouvelle stratégie et du nouveau plan d'action régionaux, qui s'étendront sur la période de 2023 à 2027. La nouvelle stratégie et le nouveau plan d'action doivent non seulement faire preuve d'ambition, mais aussi mettre en place des mesures phares pour que le continent réalise des progrès tangibles, attestés par, au minimum, des évolutions positives durables dans les taux d'exhaustivité des enregistrements. La stratégie et le plan d'action sont un message de ralliement adressé à tous les acteurs concernés pour qu'ils prennent part à la concrétisation de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent. L'élaboration de la stratégie et du plan d'action a bénéficié d'une riche contribution des officiers généraux d'état civil africains et des membres du groupe central régional de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, et a apporté des informations substantielles sur les enjeux et les possibilités que présente la mise en œuvre du Programme régional pour l'Afrique et sur les priorités importantes à prendre en compte dans l'avenir.

6. La mise en place de systèmes fonctionnels d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil est à la fois un impératif de développement et une entreprise panafricaine visant à conférer de la dignité à tous les Africains. Ces systèmes favorisent une bonne gouvernance et sont essentiels pour assurer les moyens de subsistance des populations africaines en leur permettant de faire valoir des droits et des privilèges

¹ Commission économique pour l'Afrique, « Rapport sur l'état de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique : résultats du cadre de suivi du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil » (Addis-Abeba, 2017).

fondamentaux, notamment le droit d'être connues et d'être prises en charge par les pouvoirs publics de leur pays. Le plan d'action 2023-2027 présente la vision et les perspectives des acteurs intervenant dans l'enregistrement des actes d'état civil et à l'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent, y compris les pays, les partenaires de développement et les personnalités ayant participé à la formulation du Programme régional pour l'Afrique. D'ici 2030, l'Afrique doit présenter une tout autre image de l'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, et cette image doit être celle d'une réussite.

II. Portée de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil en Afrique

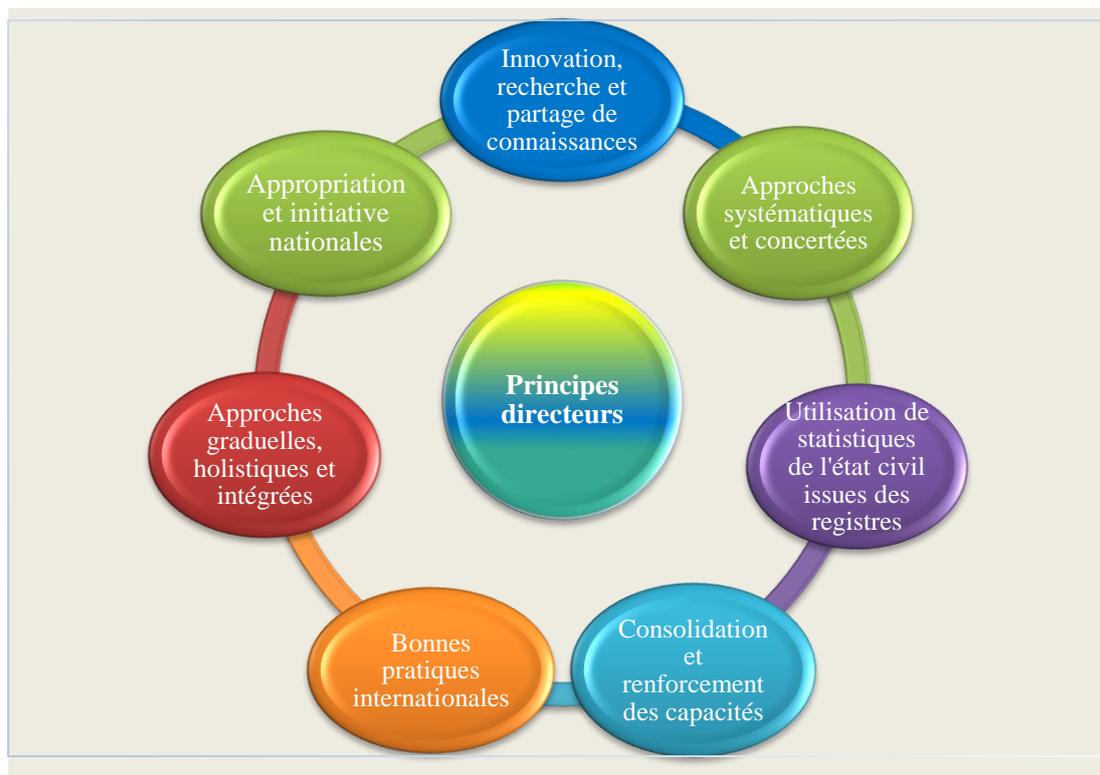
7. La recommandation internationale concernant les faits d'état civil à enregistrer de façon prioritaire concerne les naissances, les mariages, les divorces et les décès². La Conférence a elle aussi recommandé l'enregistrement de ces quatre types de faits. Par conséquent, conformément à ces recommandations, la portée des efforts visant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil est définie de manière à couvrir les naissances vivantes, les mariages, les divorces et les décès.

III. Principes directeurs du Programme régional pour l'Afrique

8. Tout en gardant à l'esprit les différents contextes nationaux, le Programme repose sur les principes directeurs suivants (voir figure I) : a) encourager l'appropriation et l'initiative nationales ; b) promouvoir des approches concertées et des partenariats aux niveaux régional et national ; c) promouvoir des approches graduelles, holistiques et intégrées ; d) renforcer et consolider les capacités des institutions nationales et régionales chargées de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ; e) promouvoir l'innovation, la recherche et le partage des connaissances ; f) encourager l'utilisation des statistiques d'état civil obtenues à partir des registres pour l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes ; g) faire appliquer les bonnes pratiques internationales en Afrique.

²*Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil, révision 3*, Documents statistiques, série M n° 19/Rev.3 (publication des Nations Unies, 2014).

Figure I
Principes directeurs du Programme régional pour l'Afrique



Source : Commission économique pour l'Afrique.

IV. Objectif de la stratégie et du plan d'action

9. Des résultats stratégiques ont été définis dans la stratégie et le plan d'action pour améliorer rapidement les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil au cours des cinq prochaines années (2023-2027). Cette période chevauche les deux dernières années de la période de 2015 à 2024, qui a été déclarée « Décennie de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique ». L'initiative a été lancée avec pour objectif de ne laisser aucun enfant ni aucun pays de côté grâce à l'enregistrement de toutes les naissances et de tous les faits d'état civil en Afrique³. La stratégie et le plan d'action tenteront de répondre à trois questions : où en est l'initiative actuelle d'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ? quels objectifs devraient être atteints d'ici 2027, compte tenu des cibles fixées dans les objectifs de développement durable pour 2030 ? comment ces objectifs seront-ils atteints ?

V. Contexte actuel de l'état civil et des statistiques de l'état civil

10. Une analyse du contexte actuel indique l'état d'avancement de l'initiative en cours et visant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil. Cette étape est essentielle pour constituer une base de données probantes collectées

³ Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique : *Ministers propose 2015-2024 as decade on civil registration* (« Les ministres proposent que la période 2015-2024 soit la Décennie de l'enregistrement des faits d'état civil ») (en anglais), communiqué de presse, 2015.

auprès des sources et des connaissances disponibles, et contribuer à l'élaboration de la stratégie et du plan d'action. S'appuyant sur les acquis de plans stratégiques régionaux précédents, l'analyse permet de se faire une idée du contexte dans lequel l'initiative doit être lancée et des opportunités et menaces présentes dans l'environnement externe. Elle a été réalisée par voie de concertations et sur la base des résultats d'une enquête menée par le secrétariat du Programme régional pour l'Afrique en juillet et août 2022 auprès des officiers généraux de l'état civil de 32 pays africains et des membres du groupe central régional de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil. Des informations ont également été recueillies sur les réalisations et les principales faiblesses relevées par les pays ayant procédé à des évaluations complètes ces cinq dernières années.

A. Points forts de l'environnement interne

11. Les forces et les faiblesses du Programme régional pour l'Afrique découlent principalement de celles qui existent dans les dispositifs internes des pays membres, du groupe central régional et des organisations internationales. Au niveau des pays, des progrès ont été réalisés dans plusieurs domaines ces dix dernières années. Des évaluations de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil ont été entreprises par 42 pays, dont 32 ont élaboré un plan d'action stratégique. Chaque année depuis 2018, presque tous les pays commémorent la Journée africaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, ce qui permet de sensibiliser à l'importance de cette activité au niveau national. Près de la moitié des pays d'Afrique ont entièrement ou partiellement informatisé leurs procédures d'enregistrement⁴. La numérisation a été définie comme une priorité régionale essentielle. Le lien organique entre l'enregistrement des faits d'état civil et les systèmes d'identification a été reconnu, tout comme la nécessité pour les systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil d'adopter des stratégies de résilience face aux catastrophes, stratégies déjà mises en œuvre dans plusieurs pays. De plus en plus de pays encouragent la collaboration entre les personnels de la santé et les fonctionnaires, qui font office d'enregistreurs ou d'assistants d'enregistrement des naissances et des décès survenant dans les établissements de santé et, dans certains cas, de ceux survenant dans la communauté au sens large.

12. Au niveau régional, plusieurs activités importantes visant à assurer des améliorations durables des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil ont été menées ces cinq dernières années. Les plus marquantes sont les suivantes :

a) **Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil.** Le maintien de la dynamique par les ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil témoigne de l'appui politique ferme accordé au Programme, et du niveau d'engagement des pays africains à faire en sorte que chaque personne soit visible pour les pouvoirs publics.

b) **Réunion des officiers généraux de l'état civil.** Les officiers généraux africains de l'état civil tiennent des réunions d'experts deux fois par an, organisées par la Commission économique pour l'Afrique. Ils jouent un rôle essentiel dans le maintien de la dynamique de la consolidation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, en particulier pendant les périodes entre les sessions de la Conférence.

⁴ D'après un compte rendu des résultats d'une enquête menée par le secrétariat du Programme régional pour l'Afrique en août 2019 (cf. CRMC/EXP/2019/4).

Ces officiers généraux assurent l'appropriation et l'initiative nationales, qui sont deux principes fondamentaux du Programme régional pour l'Afrique.

c) **Groupe central régional⁵**. La forte coordination du groupe central et son engagement à appuyer le Programme régional pour l'Afrique ont facilité l'harmonisation des mandats institutionnels, et optimisé ainsi la disponibilité des ressources pour le continent.

d) **Décentralisation des services d'enregistrement des faits d'état civil au travers du secteur de la santé**. Plusieurs pays s'emploient avec leur secteur de la santé à améliorer l'accès aux services d'enregistrement des naissances.

e) **Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique**. Le Programme des Nations Unies relatif à l'identité juridique a été lancé en collaboration avec le Groupe de la Banque mondiale dans le cadre de l'initiative « Unité d'action » des Nations Unies afin de dégager une approche commune pour la mise en place de systèmes d'enregistrement fonctionnels et la fourniture d'une identité juridique, et pour aider les États Membres de l'ONU à mettre en place des systèmes exhaustifs, durables et propres à eux d'enregistrement des faits d'état civil, d'établissement des statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité. Dans le cadre de ce programme, les efforts visant à réduire la fracture identitaire dans le monde sont étroitement coordonnés dans le secteur de la santé, et des interventions efficaces sont menées pour accélérer les progrès vers la cible 16.9 des objectifs de développement durable (garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances), et la cible 17.19 (appuyer le renforcement des capacités statistiques).

f) **Programme de mentorat sur l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil**. Ce programme a été conçu pour apporter une aide systématique aux pays africains ayant un faible taux de couverture de l'état civil et accompagner leurs efforts de consolidation de leurs systèmes d'enregistrement de l'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Dans ce cadre, des consultants nationaux sont mis à disposition comme mentors auprès des bureaux d'enregistrement des faits d'état civil de ces pays pour les aider dans diverses activités, notamment l'évaluation des procédures d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil, l'objectif étant de cerner les principaux goulets d'étranglement qui entravent l'amélioration des systèmes et de concevoir des plans d'action nationaux pour y remédier. Ce programme a été lancé en 2021 avec des participants de 13 pays.

g) **Cadre de suivi des progrès**. Le secrétariat du Programme régional pour l'Afrique a élaboré un cadre de suivi pour évaluer les taux d'exhaustivité des registres d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les différents pays africains et sur l'ensemble du continent.

B. Faiblesses de l'environnement interne

13. Si plusieurs États ont fait des progrès dans l'amélioration de leurs cadres juridiques pour les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, dans de nombreux autres, les

⁵ Le groupe central régional comprend la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement, la Commission économique pour l'Afrique, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la Santé, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, l'initiative « Données pour la santé » de Bloomberg Philanthropies et l'Organisation internationale de la Francophonie.

environnements législatifs ne sont pas encore entièrement conformes aux normes internationales. Dans la plupart des pays, l'enregistrement reste entravé par le manque d'accès à certains points de prestation de services et par l'absence de procédures d'enregistrement simplifiées et efficaces pour la prestation de services aux personnes. Seuls quelques pays ont mis en place des dispositifs permettant d'enregistrer les naissances et les décès survenant dans les établissements de santé. Même dans ces quelques pays, l'enregistrement des causes de décès laisse souvent à désirer. Le recours aux technologies innovantes est encore peu répandu dans de nombreux pays.

14. Les difficultés persistantes relevées par les pays comprennent : absence totale ou faiblesse de la coordination et de la collaboration entre les principaux acteurs publics ; insuffisance des ressources dans les budgets des États ; absence d'un cadre de suivi et d'évaluation ; manque de solutions informatiques complètes, appropriées, intégrées et sécurisées ; inexistance ou insuffisance de savoir-faire en matière d'enregistrement des faits d'état civil, d'établissement des statistiques de l'état civil et de l'enregistrement des causes de décès ; faiblesse des programmes de sensibilisation et de communication ; non-normalisation des outils d'enregistrement, ou non-conformité aux recommandations internationales ; retards accumulés dans l'enregistrement des faits de l'état civil, qui continuent de saper les efforts d'enregistrement en cours ; forte rotation du personnel et manque d'options de rétention ; manque de planification intégrée et de production de comptes rendus dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil ; insuffisance de la collecte, de la compilation et de la diffusion des statistiques de l'état civil ; faiblesse du recours aux statistiques de l'état civil comme données probantes pour l'élaboration et la planification des politiques ; manque de préparation ou de moyens des établissements d'enseignement pour former un nombre suffisant de professionnels de l'état civil à différents niveaux.

15. En ce qui concerne le secrétariat du Programme régional pour l'Afrique, le financement, qui provient en grande partie des partenaires de développement, est insuffisant et aléatoire par nature. L'imprévisibilité des ressources a entravé la mise en œuvre du Programme, notamment sa capacité à maintenir les ressources humaines nécessaires au fonctionnement du secrétariat. La disponibilité de ce financement est essentielle à la réussite du Programme.

C. Potentialités et menaces dans l'environnement externe

16. Les forces de l'environnement externe peuvent créer des opportunités ou réduire les facteurs qui entravent la mise en œuvre du Programme régional pour l'Afrique. Les opportunités peuvent découler d'évolutions positives sur les plans politique, économique, social, technologique, juridique et environnemental. En revanche, les menaces externes qui pèsent sur les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil peuvent résulter d'évolutions négatives dans les mêmes domaines, telles que l'instabilité économique, les risques naturels et les cyberattaques. L'évolution de l'environnement externe échappe généralement au contrôle des responsables de la mise en œuvre du Programme régional pour l'Afrique. Toutefois, des mesures visant à réduire les risques pourraient contribuer à atténuer le poids de certaines évolutions négatives. Les principales mesures à retenir à cet égard sont les suivantes :

a) **Programme de développement durable à l'horizon 2030.** Le fait que l'importance des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil soit de plus en plus reconnue aux niveaux mondial et régional comme un élément essentiel sur lequel repose le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 est un signe important de l'évolution de l'environnement extérieur qui permettra d'ouvrir des perspectives pour le Programme régional pour l'Afrique. Les cibles et indicateurs qui revêtent un intérêt

pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil sont les suivants : la cible 16.9, qui consiste à garantir à tous, d'ici à 2030, une identité juridique, y compris l'enregistrement des naissances, et qui doit être mesurée à l'aune de l'indicateur 16.9.1, à savoir la proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les naissances ont été enregistrées par une autorité d'état civil, par âge, et la cible 17.19, qui consiste, d'ici à 2030, à tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et à appuyer le renforcement des capacités statistiques dans les pays en développement, cible qui doit être mesurée à l'aune de l'indicateur 17.19.2 b), à savoir la proportion de pays qui ont atteint un taux d'enregistrement des naissances de 100 % et un taux d'enregistrement des décès de 80 % ;

b) **Innovations et nouvelles technologies.** L'utilisation des technologies actuelles et émergentes de l'information et des communications, des médias sociaux pour sensibiliser le public et d'appareils mobiles pour saisir et transmettre des informations enregistrées (avec ou sans Internet), peut être mise à profit par les bureaux d'enregistrement des faits d'état civil pour améliorer leur couverture géographique et la rapidité de leur prestation de services ;

c) **Pandémie de COVID-19.** En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que la flambée épidémique de COVID-19 était une pandémie⁶. Suivant les directives fixées dans ce contexte, les gouvernements africains ont dressé une liste des institutions publiques et privées essentielles qui devaient rester ouvertes pendant les périodes de confinement imposées pour circonscrire la pandémie. La plupart des pays ont estimé que l'enregistrement des faits d'état civil était un service essentiel. Ces deux dernières années, des enseignements précieux ont été tirés, notamment pour ce qui est, d'une part, du rôle central que jouent les données démographiques comme vecteurs de bonne gouvernance, d'autre part, et plus particulièrement, de la nécessité impérieuse de disposer en permanence de sources fiables de données démographiques (notamment de données sur les naissances, les décès et les causes de décès) provenant des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil. De manière très spécifique, la pandémie de COVID-19 a permis aux particuliers, aux gouvernements et à l'ensemble de la communauté de développement de se rendre compte de tout l'intérêt que représente le fait d'investir, ou des conséquences économiques que cela entraîne de ne pas le faire, dans la mise en place de systèmes fonctionnels d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

17. Au niveau régional, on peut relever, dans l'environnement externe, d'autres facteurs qui risquent de menacer ou de ralentir la mise en œuvre de mesures visant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil : instabilité politique, coordination et collaboration peu satisfaisantes entre les parties prenantes nationales, régionales et internationales, manque d'engagement, de participation et de performance à tous les échelons institutionnels et course aux ressources limitées entre promoteurs de différentes initiatives. Au niveau des pays, l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil peut pâtir des facteurs suivants : résistance au changement, difficultés financières, risque de piratage des systèmes numériques et imprévus écologiques.

⁶ OMS, « Déclaration liminaire du Directeur général de l'OMS au point de presse sur la COVID-19 », communiqué de presse, 11 mars 2020.

D. Nécessité d'accélérer les progrès

18. Selon les données publiées par le Fonds des Nations unies pour l'enfance, on relève en Afrique subsaharienne 57 % de l'ensemble des naissances non enregistrées dans le monde⁷. En 2019, moins de la moitié des enfants de moins d'un an en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale (45 %), et en Afrique de l'Est et en Afrique australe (33 %) ont été enregistrés à la naissance, et un nombre encore plus faible ont pu avoir un acte de naissance. Selon une analyse de la répartition mondiale des enfants de moins de 5 ans non enregistrés à la naissance, le Nigéria, l'Éthiopie et la République démocratique du Congo ont été mentionnés comme comptant respectivement 11 %, 10 % et 7 % des enfants non enregistrés. Pour ce qui est de l'enregistrement des décès, les données de l'OMS montrent que l'Afrique est très en retard par rapport aux autres régions du monde, avec seulement 10 % de décès enregistrés dans les pays de la région Afrique de l'OMS et peu de pays en mesure de produire des statistiques sur les causes de décès d'une qualité suffisante pour aider à la prise de décisions sur les questions de santé publique⁸.

19. Lorsque les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil sont inopérants, les gens ne sont pas enregistrés et par conséquent, ils ne sont pas pris en compte par les pouvoirs publics. Les registres d'état civil constituent pourtant la meilleure source de statistiques de l'état civil ; malheureusement, la plupart des pays africains n'ont pas eu accès à une offre constante de données fiables sur les faits d'état civil, en particulier sur les causes de décès, qui leur auraient permis de formuler des politiques éclairées et d'assurer la mise en œuvre et le suivi de leurs plans de développement. En revanche, les besoins en statistiques de l'état civil ont pu être assurés par la réalisation, à grands frais, d'enquêtes démographiques et sanitaires périodiques et de recensements décennaux de la population. Par ailleurs, en l'absence d'informations fiables sur les causes de décès, rien ne permet de déterminer avec certitude quelles maladies ont un impact majeur sur la population. Cette situation a, à son tour, des incidences négatives sur les efforts visant à améliorer le bien-être des populations. Il est donc urgent d'opérer un changement stratégique dans l'enregistrement des grands faits de vie des gens en vue du mieux-être de la société.

VI. Orientation stratégique de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique

20. L'orientation stratégique se définit par l'énoncé d'une vision et d'une mission permettant de mettre en place les systèmes voulus d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les pays africains. Ce processus constitue un élément essentiel de planification stratégique en ce qu'il fixe l'orientation et les modalités de mise en œuvre du Programme régional pour l'Afrique et définit l'approche adoptée pour bâtir les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil de chaque pays.

21. La vision qui guidera les actions liées au fonctionnement des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil en Afrique est celle qui consiste à faire en sorte que « tout le monde soit visible en Afrique ». L'énoncé de mission décrit la voie à suivre pour concrétiser cette vision

⁷ [Fonds des Nations Unies pour l'enfance, L'enregistrement des naissances pour chaque enfant d'ici 2030 : sommes-nous sur la bonne voie ? \(Birth registration for every child by 2030 : are we on track?\) New York, 2019](#)

⁸ *OMS, Outil technique SCORE pour les données sanitaires : Rapport mondial 2020 sur la capacité des pays à produire des données sanitaires*, Genève, 2021.

et garantir l'impact social attendu de la stratégie et du plan d'action sur les pays africains. La mission est de poser les bases de l'acquisition par tous d'une identité juridique à la naissance pour garantir la jouissance universelle de droits humains et civils fondamentaux, de favoriser une prestation plus efficace de services grâce à des systèmes interopérables et de créer, grâce à la mise en place d'un système performant et complet d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, un cadre solide de planification et de prise de décisions éclairées et fondées sur des données probantes.

VII. Résultats, objectifs et leviers stratégiques

22. Quatre résultats stratégiques majeurs et un ensemble de leviers ont été établis à l'issue de consultations avec les parties prenantes organisées pour répondre aux enjeux de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique et concrétiser la mission et la vision qui ont été décrites ci-dessus. La nouvelle stratégie et le nouveau plan d'action vont porter sur une période de cinq ans, de 2023 à 2027. À la fin de cette période, la mise en œuvre du plan fera l'objet d'une évaluation rigoureuse, et les résultats stratégiques seront réexaminés en fonction des cibles des objectifs de développement durable.

A. Résultats stratégiques

23. Les quatre résultats stratégiques suivants ont été retenus :

a) **Résultat stratégique 1 : Fondement de l'acquisition par tous de droits et privilèges légaux et d'une identité juridique.** D'ici 2027, au moins 40 pays africains auront mis en place un cadre juridique remodelé, conforme aux normes internationales, qui offre une base solide pour l'administration de systèmes complets d'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité ;

b) **Résultat stratégique 2 : Données et statistiques de l'état civil fiables.** D'ici 2027, des statistiques de l'état civil actualisées et de grande qualité, établies sur la base de l'enregistrement et à l'aide de méthodes statistiques rigoureuses, seront disponibles et accessibles aux utilisateurs dans au moins 40 pays pour des activités de planification, de suivi et de prise de décisions éclairées ;

c) **Résultat stratégique 3 : Amélioration de la gouvernance des services de l'administration publique.** D'ici 2027, les parties prenantes des administrations publiques chargées de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans au moins 30 pays pourront échanger des informations sur des systèmes performants et interopérables, dont l'accès sera régi par des réglementations et des cadres de protection de données appropriés ;

d) **Résultat stratégique 4 : Modernisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.** D'ici 2027, au moins 30 pays se seront dotés de moyens plus efficaces pour assurer ou renforcer la numérisation et promouvoir, à l'échelon national, l'interopérabilité de leurs systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, et d'autres systèmes connexes.

B. Leviers stratégiques

24. Un ensemble de paramètres censés favoriser la réalisation des résultats stratégiques ont également été définis en fonction des perspectives d'apprentissage et de mise en œuvre de la

méthode des tableaux de bord équilibrés pour la gestion stratégique. De manière générale, les leviers s'entendent des moyens humains et du contexte qui permettront d'atteindre les résultats stratégiques. Il s'agit, entre autres, de pouvoir se doter d'une structure administrative forte et de ressources humaines compétentes au secrétariat du Programme régional pour l'Afrique, mobiliser des ressources financières pour les activités programmées dans la région et investir dans le développement de compétences et de moyens multisectoriels liés à l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Plus précisément, d'ici 2027, il faudra avoir mis en place un bureau de programme à même de piloter le Programme régional pour l'Afrique (voir figure II), veillé à ce que les parties prenantes collaborent et unissent leurs efforts pour atteindre un objectif commun en mobilisant les ressources nécessaires à l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil aux niveaux régional et national, et fait en sorte que le Programme régional pour l'Afrique accroisse ses investissements dans le capital humain et informationnel en élaborant des normes et des lignes directrices régionales et en organisant des sessions de formation pour renforcer les compétences et les moyens multisectoriels liés à l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

C. Objectifs et activités stratégiques

25. La stratégie s'articule autour des quatre résultats et trois leviers stratégiques susdécrits. Les résultats stratégiques se déclinent en objectifs stratégiques, qui recouvrent, entre autres, les processus qui doivent être mis en place pour atteindre ces résultats. Ces objectifs sont à leur tour subdivisés et traduits en un certain nombre d'activités (voir tableaux 1 à 4). Les leviers et activités stratégiques nécessaires à la mise en place d'un environnement propice à la réalisation des résultats stratégiques sont présentés au tableau 5.

Tableau 1

Résultat stratégique 1. Fondement de l'acquisition par tous de droits et privilèges légaux et d'une identité juridique.

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Activités</i>
1.1. Améliorer et harmoniser les cadres législatifs devant régir l'administration de systèmes viables d'enregistrement des faits d'état civil et de gestion de l'identité.	1.1.1. Examiner et adapter aux caractéristiques spécifiques des pays africains le projet de lignes directrices relatives au cadre législatif de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité, établi en 2019 par la Division de la statistique de l'Organisation des Nations Unies.
	1.1.2. Organiser des sessions de formation sur les moyens de mettre en œuvre les lignes directrices adoptées relatives au cadre législatif de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité.
	1.1.3. Fournir des services consultatifs aux pays, à leur demande
1.2. Améliorer la couverture et l'exhaustivité des enregistrements des faits d'état civil	1.2.1. Organiser des sessions de formation sur les activités de sensibilisation et de communication relatives à l'enregistrement des faits d'état civil en s'appuyant sur le guide intitulé « Manuel sur l'enregistrement des faits d'état civil, les statistiques de l'état civil et les systèmes de gestion de l'identité : communication pour le développement », publié en 2019 par la Division de la statistique de l'Organisation des Nations Unies.
	1.2.2. Favoriser les liens entre les services d'enregistrement des faits d'état civil et le secteur de la santé pour améliorer la couverture et l'exhaustivité de l'enregistrement des naissances et des décès.

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Activités</i>
	<p>1.2.3. Organiser des sessions de formation pour mettre en œuvre la troisième version du guide pratique sur l'amélioration des processus d'enregistrement des décès et des causes de décès dans un système d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, publié en octobre 2017 par le Centre africain pour la statistique de la Commission économique pour l'Afrique.</p> <p>1.2.4. Mener des études pour améliorer l'enregistrement des mariages et des divorces</p> <p>1.2.5. Apporter un appui aux pays dont les taux d'enregistrement des naissances, des décès et des causes de décès sont faibles.</p> <p>1.2.6. Faciliter une assistance technique Sud-Sud</p> <p>1.2.7. Établir des lignes directrices sur les moyens d'assurer le suivi-évaluation des performances des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les pays</p> <p>1.2.8. Encourager, entre les différentes régions, l'échange de connaissances et la mutualisation de bonnes pratiques d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.</p>
<p>1.3. Encourager, entre les différentes régions, l'échange de connaissances et la mutualisation des bonnes pratiques d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil</p>	<p>1.3.1. Établir des lignes directrices, adaptées aux besoins de la région, sur les opérations et les processus de gestion à mettre en œuvre pour renforcer la résilience des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en situation de conflit ou après un conflit et dans des contextes d'urgence comme la pandémie de COVID-19.</p> <p>1.3.2. Organiser des ateliers de formation sous-régionaux sur le <i>Cadre d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil</i>, publié en 2021 par le Programme régional pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique et leurs partenaires.</p> <p>1.3.3. Aider les pays à mettre en œuvre le <i>Cadre d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil</i>.</p> <p>1.3.4. Mettre au point un outil qui permette d'évaluer le coût de l'élaboration de stratégies et de plans d'action visant à accompagner le <i>Cadre d'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil</i>.</p> <p>1.3.5. Mettre en place un mécanisme d'examen des plans d'amélioration des pays</p>

Tableau 2

Résultat stratégique 2. Données et statistiques de l'état civil fiables

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Activités</i>
2.1. Harmoniser la production de statistiques de l'état civil à partir des données issues des registres de l'état civil en élaborant des normes, des concepts et des méthodes.	2.1.1. Organiser des ateliers de formation sur la production de statistiques de l'état civil à partir des données issues des registres de l'état civil, et ce, en suivant les lignes directrices et le modèle pour l'élaboration d'un rapport sur les statistiques de l'état civil, publiés en 2017 par la Commission économique pour l'Afrique.
2.2. Améliorer la disponibilité des statistiques de l'état civil issues des registres de l'état civil, y compris les données sur les causes de décès	2.2.1. Collaborer avec les organisations qui ont déjà élaboré des lignes directrices sur les liens entre méthodes d'autopsie verbale et systèmes d'enregistrement de l'état civil et des statistiques de l'état civil, pour organiser des ateliers de formation.
2.3. Promouvoir l'utilisation de statistiques de l'état civil produites à partir de données issues de registres de l'état civil	2.3.1. Établir un document sur les moyens de promouvoir l'utilisation de statistiques de l'état civil produites à partir de données issues de registres de l'état civil.

Tableau 3

Résultat stratégique 3. Amélioration de la gouvernance des services de l'administration publique.

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Activités</i>
3.1. Obtenir et maintenir un engagement politique en faveur de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.	3.1.1. Organiser les sessions de la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil
	3.1.2. Mettre au point des documents de sensibilisation pour la Conférence des ministres africains chargés de l'enregistrement des faits d'état civil.
3.2. Renforcer la collaboration et la coopération entre organisations panafricaines et partenaire de développement	3.2.1. Organiser les réunions du groupe central régional
	3.2.2. Mettre au point une stratégie pour faire participer les communautés économiques régionales de l'Union africaine et les bureaux sous-régionaux de la Commission économique pour l'Afrique aux activités du Programme régional pour l'Afrique.
	3.2.3. Présenter un rapport à la Commission africaine de statistique à chacune de ses réunions
	3.2.4. Créer un site Web convivial sur le Programme régional pour l'Afrique pour le partage de connaissances et le suivi des progrès accomplis dans les efforts visant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans la région.

	3.2.5. Élaborer et diffuser un bulletin d'information régional semestriel sur l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.
3.3. Renforcer et poursuivre les efforts de coordination multisectorielle intégrée et les mécanismes techniques au niveau national.	3.3.1. Organiser des réunions d'experts d'officiers généraux d'état civil
	3.3.2. Organiser des ateliers sur l'application de lignes directrices relatives à la rédaction de mémorandums d'accord visant à améliorer la coordination entre les principales parties prenantes au niveau national

Tableau 4

Résultat stratégique 4. Modernisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

<i>Objectifs stratégiques</i>	<i>Activités</i>
4.1. Renforcer les moyens dont disposent les pays pour promouvoir ou améliorer la numérisation	4.1.1. Procéder à une évaluation de l'état de la numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil pour en tirer des recommandations sur les meilleures pratiques à mettre en œuvre par les pays.
	4.1.2. Produire un document sur les meilleures pratiques d'enregistrement numérique des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, y compris une liste de contrôle de fonctionnalités souhaitables de logiciels d'enregistrement des faits d'état civil.
	4.1.3. Mettre à jour et simplifier les lignes directrices actuellement appliquées à la numérisation des systèmes d'enregistrement de l'état civil et des statistiques de l'état civil.
	4.1.4. Constituer un pool d'experts en numérisation à la faveur de formations pratiques sur l'utilisation d'un guide à élaborer sur la numérisation des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.
	4.1.5. Fournir des services consultatifs aux pays, à leur demande
4.2. Promouvoir, à l'échelon national, l'interopérabilité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil et d'autres systèmes.	4.2.1. Réaliser des études de cas pour promouvoir l'interopérabilité des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, des systèmes de gestion de l'identité, des systèmes de santé et autres.
	4.2.2. Organiser des sessions de formation sur l'interopérabilité des systèmes à l'intention des gestionnaires de systèmes

Tableau 5
Leviers stratégiques

<i>Leviers stratégiques</i>	<i>Activités</i>
5.1. Mettre en place un secrétariat à même de piloter et de gérer le Programme régional pour l'Afrique	5.1.1. Réaliser une évaluation indépendante du Programme régional pour l'Afrique
	5.1.2. Fournir des services consultatifs aux pays
	5.1.3. Mettre au point une stratégie de renforcement durable des capacités des services d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.
	5.1.4. Élaborer un programme de recherche pour combler les lacunes de connaissances relatives aux moyens de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de gestion de l'identité, ainsi que pour examiner les questions émergentes et d'actualité qui présentent un intérêt.
5.2. Mobiliser des ressources au niveau régional pour l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil	5.2.1. Obtenir des appuis pour les activités retenues pour mettre en œuvre la stratégie et le plan d'action.
5.3. Investir dans les compétences et moyens multisectoriels liés à l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil	5.3.1. Encourager les efforts visant à consolider la plateforme du pool d'experts lancée par le Centre d'excellence pour l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil du Centre canadien de recherches pour le développement international.
	5.3.2. Renforcer les capacités du Programme de jeunes statisticiens africains Takwimu dans le domaine de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.
	5.3.3. Engager et favoriser l'élaboration de programmes d'enseignement et de formation sur l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les établissements universitaires
	5.3.4. Engager et favoriser la formation en cours d'emploi sur l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil dans les institutions de formation africaines

VIII. Proposition d'amélioration de la structure de gouvernance du secrétariat du Programme régional pour l'Afrique

26. Le secrétariat a besoin d'une structure technique et de gestion qui puisse faciliter le changement stratégique voulu pour impulser les mutations souhaitées dans l'enregistrement des faits d'état civil et la production de statistiques de l'état civil destinées à éclairer les décisions aux niveaux national et régional. La structure et les conditions actuelles de dotation de personnel du Programme régional pour l'Afrique doivent donc être repensées. Les résultats et objectifs stratégiques qui ont été retenus appellent une structure organisationnelle redynamisée pour faire avancer le programme d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Afrique.

27. Comme on peut le voir dans la figure II, la nouvelle structure proposée prévoit un coordonnateur de programme et deux groupes, notamment un groupe du renforcement des capacités et un groupe chargé des parties prenantes et du service des réunions. Le secrétariat continuera de fonctionner au sein du Centre africain pour la statistique de la Commission économique pour l'Afrique. La nouvelle structure sera gérée par le Chef du Service des

statistiques démographiques et sociales du Centre africain, qui relève du Directeur du Centre africain et du groupe central régional de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil. Le secrétariat, par l'intermédiaire du Directeur du Centre africain, assurera ses fonctions en étroite collaboration avec le comité d'experts proposé qui regroupe les officiers généraux de l'état civil africains.

Figure II
Structure de gouvernance proposée pour le Programme régional pour l'Afrique

